

Compte rendu de l'atelier habitant #4 du 02/10/21

Atelier Paysage

Participants :

A Nous l'Énergie ! Renouvelable et solidaire 17 : Guy Martin, Jeanne Morice, Georges Vasseur et Fabien Desbordes ;

CDC Aunis Atlantique : Jean-Marie Bodin vice-président et Carole Chassagnoux responsable de service -Transition Ecologique et Mobilités.

Commune d'Andilly : Caroline Soulie

Valorem : Mathieu Bernard et Baptiste Médina chef de projet ;

Habitants d'Andilly : 16 personnes (3 agriculteurs, 12 habitants dont 2 opposants, 1 élu du conseil municipal d'Andilly).

Infos pratiques :

Début de l'atelier : 9h30 / Fin de l'atelier : 12h30

Animation : Jordane Ancelin, paysagiste du Parc Naturel Régional du Marais poitevin (+ un stagiaire du PNR en observation)

Conditions météorologiques : brumes épaisses en début d'atelier gênant la lecture des lignes d'horizon.

L'atelier commence par une remarque d'une habitante opposante au projet qui rappelle que quoiqu'il soit fait, les éoliennes se verront et que les haies ne les cacheront pas.

Jean-Marie Bodin rappelle le contexte énergétique de la Communauté de communes et l'implication du projet éolien d'Andilly dans l'objectif TEPOS. Mathieu Bernard fait un rappel sur les études, les mesures compensatoires obligatoires dans l'arrêté (rétablissement de la TNT, implantation de haies et bridage) et l'enquête publique en réponse répondre à l'opposante.

Un tour de table est réalisé pour que chacun se présente et exprime son intérêt et ses attentes dans la cadre de l'atelier.

Les exploitants agricoles expriment leurs inquiétudes sur l'emplacement des haies sur des terrains agricoles.

Deux personnes signalent qu'elles ne connaissaient pas l'implantation définitive des 3 éoliennes. Plusieurs habitants s'étonnent de cette remarque et rappellent que l'atelier habitant de février 2020 avait été consacré à l'implantation des éoliennes et que l'implantation figurait dans le dossier d'enquête publique consultable sur le site dédié au projet.

Quelques participants s'étonnent de l'absence des propriétaires terriens à l'atelier paysage. Mathieu Bernard intervient et les rassure, expliquant qu'une réunion spécifique à l'attention des propriétaires et exploitants sera programmée pour leur faire état de l'avancée du projet (la signature des baux, l'avancement du projet et le chantier) et de l'enjeu des plantations de haies.

Mme Ancelin rappelle ensuite les avantages et inconvénients connus de l'implantation de haies :

| Avantages | Inconvénients |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Bénéfices écologiques (faune et flore)- Réduction du vent -> dispersion des produits phytosanitaires et des graines | <ul style="list-style-type: none">- Emprise sur du terrain agricole -> baisse de la production- Les haies absorbent les minéraux et l'eau du terrain -> moins d'apports pour les cultures agricoles à proximité- Les haies attirent les oiseaux et leurs prédateurs. Les prédateurs mangent les graines ou bien détruisent les cultures.- Les haies doivent être entretenues. |

Le groupe se déplace ensuite sur le terrain.

Au premier point de vue (repéré « A » sur la carte), la route départementale n°137 apparaît comme un sujet prégnant sur le paysage. Un linéaire de haie existe et les participants s'interrogent sur l'opportunité de restaurer ce linéaire en partenariat avec le Département. Les agriculteurs pensent que la haie se trouve sur des parcelles privées. Une vérification de ce point sera faite.

Au deuxième point de vue (B), un habitant demande si le tracé du raccordement figure dans le dossier et s'il est définitif. Il demande si l'emplacement des câbles peut nuire aux habitants à cause des champs électromagnétiques. Mathieu Bernard rappelle la procédure et que l'itinéraire du raccordement au poste de livraison interne au parc éolien précisé dans la demande d'autorisation environnementale est définitif dès lors que cette autorisation préfectorale a été délivrée. Par contre la liaison entre ce poste de livraison et le poste de distribution de Marans qui sera tracée par ENEDIS n'est pas encore définie.

Une remarque est faite sur l'emplacement du parc : il se trouve à l'est d'Andilly et au sud de Sérigny. Dans ce cas, il est préférable d'implanter des haies au nord et à l'ouest du parc pour masquer la vue des deux principaux lieux d'habitations.

Un exploitant dit que les éoliennes seront toujours visibles et que l'idée des haies est de marier les éoliennes avec le paysage. Il stipule que l'inconvénient majeur des éoliennes est le bruit. Mathieu Bernard décrit alors comment sont fait les études et le bridage acoustique.

Plusieurs riverains au cours de la visite affirment que les haies jouent bien leurs rôles à partir du moment où les mâts ne sont plus visibles.

Un exploitant agricole parle d'une contrainte obligeant les agriculteurs à ne pas disperser des produits phytosanitaires à 5m des habitations. Il demande pourquoi les haies doivent être chez des agriculteurs et pas directement chez les riverains. Le cahier des doléances est alors expliqué aux habitants et les riverains pourront demander des haies chez eux à partir de ce cahier.

Guy Martin rappelle le rôle de la société citoyenne dans l'implantation des haies, que ce soit dans la gouvernance partagée pour décider quand planter les haies ou bien dans l'implantation des haies supplémentaires aux 600m de haies imposées par l'arrêté. Guy Martin mentionne l'attrait touristique qu'un parc éolien citoyen pourrait avoir.

Sur le dernier point de vue (D), des questions sur la couleur de l'éolienne ou sa composition (béton ou métal) sont posées. Mme Ancelin explique que la couleur blanches (ou blanc crème) est justement choisie pour sa qualité d'intégration dans le paysage

Une fois de retour au Tivoli, le groupe regarde sur une carte où les haies pourraient être plantées. Un élu d'Andilly indique qu'il y aura de nouvelles constructions au sud-Est de Sérigny. Ces futures constructions devront être prises en compte dans la réflexion sur l'implantation des haies. Plusieurs personnes se demandent si 600 m de haies sont suffisants ? Jordane Ancelin rappelle alors que ce sont 600 m de haies réglementaires et que l'enjeu de l'atelier est justement de définir une implantation et un linéaire de haies pertinent. Des hypothèses avec un linéaire plus conséquent pourront être proposées. Un des élus d'Andilly suggère de commencer au sud de Sérigny car le village est particulièrement exposé à la vue sur les éoliennes du fait de l'absence de haies existantes sur ce secteur.

En fin d'atelier, les habitants demandent qu'un meilleur effort de communication soit fait par les organisateurs pour mobiliser les habitants et les propriétaires.

Le groupe ayant passé un temps important sur le terrain, le travail de déclinaison des propositions d'implantation de haies sur carte ne peut être conduit. Jordan Ancelin propose l'organisation d'un second atelier pour poursuivre ce travail avec les habitants.